

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 263-24 C

Objet : RD - Prolongation de la Charte forestière de territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leyse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Walter Sartori à Franck Morat - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 11

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 263-24 C

objet **RD - Prolongation de la Charte forestière de territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° 001-19 C du 21 février 2019 approuvant la Charte forestière de territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse pour la période 2019/2024.

La forêt recouvre 57 % du territoire de l'agglomération. Depuis 2019, la Charte forestière de territoire guide l'intervention de la collectivité en matière de politique forestière et filière bois à travers 10 actions, 5 enjeux et 3 axes :

- axe économie : valorisation du bois local dans la construction et la rénovation et développement de la filière bois-énergie,
- axe foncier : lutte contre le morcellement foncier et prise en compte des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme,
- axe communication : multifonctionnalité, adaptation au changement climatique et outils pédagogiques.

La Charte forestière de territoire s'articule avec les politiques forestières des territoires des deux Parcs naturels régionaux et est menée en lien étroit avec les acteurs forestiers.

La Charte forestière de territoire arrivant au terme de sa période initiale le 31 décembre 2024, il est proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2028, étant donné que les axes et enjeux sont toujours pertinents et d'actualité. L'animation se poursuivra en continuité avec le travail réalisé durant la période 2019/2024, et en concertation avec les partenaires forestiers.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 26 novembre 2024,

Vu l'avis du comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse du 29 novembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la prolongation de la Charte forestière jusqu'au 31 décembre 2028,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à venir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

263-24 C

Objet de l'acte :	RD - Prolongation de la Charte forestière de territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	charte

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32739H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32739H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 20 décembre 2024